



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Président du conseil d'administration

à

Monsieur Jonathan MANSOT

Secrétaire départemental de la CFDT SDIS 33

56 cours du Maréchal Juin

Entrée 2 - Appartement 28

33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 5 mars 2019

DIR/GADS/SAJ-ID/PJ/AM/2019-31335

Affaire suivie par le Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERES

Monsieur le Secrétaire,

Par courrier du 9 janvier dernier, vous avez souhaité m'interpeller au sujet de la planification des journées de travail au sein du CTA CODIS.

Vous constatez que, les samedis 22 décembre 2018 et 5 janvier 2019, les plannings du CTA CODIS n'ont pas prévu de temps de pause et que les agents ont du effectuer un travail en continu de plus de 6 heures.

Après enquête, j'ai le regret de vous informer que vos informations sont erronées.

En effet, il semblerait que vous ayez fait une mauvaise interprétation des plannings de garde que vous m'avez transmis. Vous le soulignez, ces journées correspondent à la mobilisation du mouvement social des Gilets Jaunes en cours. Dans ces conditions d'incertitude, vous comprendrez qu'il est complexe d'anticiper sur les horaires de ces manifestations non déclarées en Préfecture et aux durées imprévisibles.

Dans ce cadre, le chef du CTA CODIS veille à organiser l'activité de son unité opérationnelle avec un maximum de souplesse. Ainsi, des consignes très précises sont données aux cadres de permanence pour prendre en compte, en complément des traditionnels plannings de garde, le bien être des agents. Dans ce sens, une attention particulière est accordée à la prise effective de temps de pause, afin de ne pas placer les opérateurs dans des conditions de travail qui remettrait en question leur capacité de jugement. De la même manière, un renforcement est anticipé au niveau des effectifs dès que possible, notamment par un recours aux sapeurs-pompiers volontaires prenant des gardes régulières au CTA CODIS.

Ainsi, d'après mes informations, aucun agent du CTA CODIS n'a finalement été confronté à des périodes de travail en continu de plus de 6 heures et ils ont tous bénéficié de pauses non évoquées explicitement sur le planning de la garde.

L'exercice de la mission de service public par un SDIS comme le nôtre comporte une part importante quotidienne d'incertitude et demande à ses agents une grande capacité d'adaptabilité.

Je peux constater, au quotidien, le sérieux et l'engagement fournis par le SDIS et ses forces vives pour rendre le meilleur service possible à nos concitoyens, tout en préservant au maximum les conditions de travail de chacun.

Je vous prie de croire, monsieur le Secrétaire, en l'assurance de mes sentiments dévoués pour la Gironde.

Le Président du conseil d'administration,



Jean-Luc GLEYZE